

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2021 DE LA QUALITE DE L'EAU



www.grand-est.ars.sante.fr

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE BAR SUR SEINE

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2021, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à 3236 prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Les résultats sont également disponibles sur le site www.eaputable.sante.gouv.fr

Des gestes simples !

λ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

λ Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

λ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

λ Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

λ Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **BAR SUR SEINE RESEAU**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en affermage par la société **LYONNAISE DES EAUX FRANCE**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection est en cours, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ?

Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 17
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ?

Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 14.6 mg/l



Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ?

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l



Eau conforme

Dureté

Les normes ?

Eau dure au-delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 27.5 °F



Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ?

Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0.06 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de bonne qualité. La teneur en chlore libre résiduel est trop élevée sur réseau de distribution : moyenne annuelle supérieure à 0,20 mg/L, la valeur guide étant de 0,1 mg/L. Des teneurs excessives en chlore résiduel peuvent générer à long terme des risques sanitaires de par la formation de sous-produits de désinfection (dont les THM Trialométhanés). Toutefois, aucun dépassement de la limite de qualité pour les THM (100 µg/L) n'a été constaté.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2021 DE LA QUALITE DE L'EAU



www.grand-est.ars.sante.fr

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE BAR SUR SEINE

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2021, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à 3236 prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Les résultats sont également disponibles sur le site www.eapotable.sante.gouv.fr

Des gestes simples !

λ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

λ Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

λ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

λ Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

λ Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **BAR S SEINE HAMEAU DE LA BORDE RESEAU**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ?

Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 2
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ?

Éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 30 mg/l



Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ?

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l



Eau non conforme

Dureté

Les normes ?

Eau dure au-delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 36.6 °F



Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ?

Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0.4 mg/l



Eau présentant un teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource. La teneur en chlore libre résiduel est trop élevée sur réseau de distribution : moyenne annuelle supérieure à 0,20 mg/L, la valeur guide étant de 0,1 mg/L. Des teneurs excessives en chlore résiduel peuvent générer à long terme des risques sanitaires de par la formation de sous-produits de désinfection (dont les THM Trialométhanés). Toutefois, aucun dépassement de la limite de qualité pour les THM (100 µg/L) n'a été constaté.

Réseaux d'eau potable présentant des non-conformités pour le paramètre « pesticides »



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2022

Certains réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont actuellement concernés par des non-conformités liées aux paramètres pesticides. Cette fiche apporte des éléments de réponse aux questions des consommateurs.

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est affichée en mairie. Elle est disponible également sur le site Internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

- [Quels sont les pesticides et métabolites analysés par l'ARS ?](#)

Les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS comprennent les pesticides et leurs sous-produits de dégradation dans l'environnement, appelés métabolites.

En janvier 2021, la liste des pesticides contrôlés en Grand Est dans l'eau potable a été portée à 202 molécules (160 substances actives de pesticides et 42 métabolites). Le nombre en augmentation de métabolites surveillés est liée aux nouvelles connaissances scientifiques, à un meilleur ciblage des molécules utilisées sur le territoire ainsi qu'aux nouvelles possibilités offertes par les technologies d'analyse.

Ces évolutions améliorent la connaissance de la qualité de l'eau et sont à l'origine des nouvelles détections mises en évidence récemment.

- [L'eau peut-elle être consommée sans risque ?](#)

La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1 µg/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette limite réglementaire n'est pas fondée sur la toxicité des molécules, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un risque pour la santé en cas de dépassement de cette valeur, sa finalité est avant tout de réduire la présence de pesticides et/ou métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable.

En cas de dépassement de cette limite, l'ARS examine la situation sanitaire pour la molécule concernée à partir des valeurs de sécurité proposées par l'Anses. Si les valeurs sanitaires sont respectées, l'eau peut continuer à être consommée sans restriction pour tous les publics. **Dans ces conditions, aucune mesure de limitation d'usage de l'eau ne s'applique, l'eau du robinet peut être consommée.**

- [La qualité de l'eau va-t-elle s'améliorer ?](#)

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, des actions sont toutefois nécessaires pour réduire la présence des métabolites dans l'eau et atteindre l'objectif réglementaire de qualité. Pour cela, les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics, travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les réduire ou les éliminer, afin que ces situations ne perdurent.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ARS Grand Est : Rubrique Grand Public > Protéger votre santé > Qualité de l'eau > Eau du robinet : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>